

portant nomination de **Madame Lina BEN HAMIDA**,  
**Vice-Présidente jeunesse du conseil consultatif de  
la vie communale**

**Le Maire de la Commune de La Trinité,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2143-2,
- Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026,
- Vu l'arrêté de délégation en date du 23 mars 2026 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Lina BEN HAMIDA « dans le domaine de la jeunesse »,
- Vu la délibération relative à la modification et au renouvellement du conseil consultatif de la vie communale, en date du 02 juillet 2026, instituant un bureau avec notamment un Vice-Président jeunesse,
- Considérant que Madame Lina BEN HAMIDA a été élue conseillère municipale aux élections du 15 mars 2026,
- Considérant que le conseil consultatif de la vie communale est composé d'un collège de 30 jeunes volontaires,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** Madame Lina BEN HAMIDA est nommée Vice-Présidente jeunesse du conseil consultatif de la vie communale de La Trinité.

**ARTICLE 2 :** La Vice-Présidente jeunesse assiste le Président dans l'exercice de ses fonctions au sein du Bureau.

**ARTICLE 3 :** La Vice-Présidente jeunesse est nommée pour la durée du mandat.

**ARTICLE 4 :** Une expédition du présent arrêté sera :

- transmise à Monsieur Le Préfet des Alpes-Maritimes,
- publiée, sous forme électronique, durant deux mois, sur le site de la Commune : [villede-latrinite.fr](http://villede-latrinite.fr) dans la rubrique, affichage légal,
- notifiée à l'intéressée.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés de la Commune.

**ARTICLE 6 :** Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de La Trinité est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 7 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Nice, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.



La Trinité, le - 1 SEP. 2026

**Ladislav POLSKI,**

Maire de La Trinité,

Vice-Président de la Métropole Nice Côte d'Azur

Notifié le : 01 / 09 / 2026

A La Trinité.

Signature de l'intéressée :